



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E178572

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2026

ÉDITÉ LE 26/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/1984

Forme juridique : SAS

Capital : 1 675 335

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS 1984B00168

Siret : 329 009 559 00181

Code NACE : 4321B

Numéro caisse de congés payés : 9775N

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F71160H1259001/2 106230

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F71160H4051001/2 106227

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CENTRE LOIRE (AGENCE)

Sigle : EES - CL
ZI LE BOIS GUESLIN EST
ALLEE GUESLIN
28630 MIGNIERES

Téléphone : 02 37 26 20 00

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact.orleans.energie@eiffage.com

Responsabilité légale :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE (775 673 031) / PETIT STÉPHANE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 24 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5133 PROB | Installation de chauffe-eau thermodynamique | 10/12/2025 |
| 5212 PROB | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 10/12/2025 |
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 10/12/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 10/12/2025 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 10/12/2025 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 10/12/2025 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 10/12/2025 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.